



**SOCIÉTÉ ONTARIENNE
D'ASSURANCE-DÉPÔTS**

Rapport annuel 1999

Société ontarienne d'assurance-dépôts

Bureaux :

4711, rue Yonge, bureau 700

Toronto (Ontario)

M2N 6K8

(416) 325-9444

1-800-268-6653 sans frais d'interurbain

TÉLÉCOPIEUR : (416) 325-9722

SITE INTERNET <http://www.soad.com>

Courrier électronique : soad@soad.com

Table des matières

1	Lettre d'accompagnement
2	Mission, vision, valeurs
3	Message du président du Conseil d'administration
5	Conseil d'administration
6	Sous-comités du Conseil
7	Le point sur nos activités en 1999 – <i>Faits saillants</i>
13	Responsabilité de la direction
13	Rapport des vérificateurs
14	État de la situation financière
15	État des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'insuffisance du fonds d'assurance-dépôts
16	État des flux de trésorerie
17	Notes afférentes aux états financiers
20	Rapport de la Société sur les liquidations
20	Rapport des vérificateurs
21	État cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous contrôle de la Société en qualité de liquidateur
22	État cumulé de l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers
23	Notes afférentes à l'état cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous contrôle de la Société en qualité de liquidateur
24	Comités consultatifs

Publications de la SOAD

- Communiqués au mouvement
- Comment vos dépôts sont-ils assurés
- DIALOGUE : Bulletin des Saines pratiques commerciales et financières
- Guide de l'administrateur
- Guides d'exécution pour le REM et le REMDA
- Guides d'exécution pour le RAF et le RAFDA
- Encyclopédie virtuelle
- Exemples des politiques
- Manuel de référence
- Perspectives du mouvement
- Plan d'entreprise
- Rapport annuel
- Rapport d'analyse comparative à l'intention de l'administrateur (Guide d'utilisation)
- Rapport d'analyse comparative à l'intention de l'administrateur (Supplément technique)





Margaret C. McNee
Chair of the Board
Présidente du Conseil d'administration

Le 18 février 2000

L'honorable Ernie Eves
Ministre des Finances
Édifice Frost Sud, 7^e étage
7, Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, ainsi qu'au Surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO), le Rapport annuel de la Société ontarienne d'assurance-dépôts pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



MISSION DE LA SOAD

PROTÉGER LES DÉPOSANTS

VISION DE LA SOAD

Encadrer le mouvement des caisses populaires et credit unions de l'Ontario en assurant la protection des déposants, en consolidant la stabilité financière et en travaillant en collaboration avec les intervenants

VALEURS DE LA SOAD

Nous nous efforcerons dans toutes nos activités à :

- Agir avec professionnalisme et intégrité
- Offrir une valeur ajoutée
- Être proactif et innovateur
- Reconnaître et respecter les principes, valeurs et diversité au sein du mouvement des caisses populaires/credit unions
- Collaborer avec les intervenants
- Respecter la diversité et reconnaître l'importance de notre personnel
- Assurer un milieu de travail où le personnel est traité avec équité, offrant la possibilité et la motivation nécessaires à leur plein épanouissement

Ahing, Gary	Lalonde, Joel
Amoah, Kwabena	Long, Michael
Atanassova, Liliana	Luskin, Peter
Barber, Adrienne	Maxwell, Jim
Barr, Vera	McLeary, Alana
Blair, Robert	McQuade, Bryan
Brachman, Alla	Merrifield, David
Brydges, Barry	Myles, Joyce
Burgman, John	Nadon, Lori
Charbonneau, Robert	Nan, Chrissy
Chinoy, Aamir	Pianezza, Danny
Dale, Richard	Piric, Bob
Daoust, Gerry	Poirier, Dominique
Denison, Judi	Poprawa, Andy
D'Errico, Tony	Poter, Helen
Edmison, Bob	Rechtshaffen, Andy
Foster, Bill	Ruano, Mercedes
Fraser, Leslie	Sohani, Hanif
Gheorghe, Carmen	Stodler, Debbie
Haslett, Sharon	St-Germain, Marie
Hutton, John	Tambosso, Donna
Ingram, Lori	Turingan, Rannie
Khoja, Yasmin	White, Michael
Kingston, Tom	White, Richard
Kokaliaris, Steve	Yu, Winnie

Message du président du Conseil d'administration



Shane Kelford

Président du Conseil d'administration

Je suis une fois de plus heureux d'annoncer que la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a achevé avec succès une nouvelle année d'activités en accomplissant sa mission, qui est de protéger les déposants des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. La SOAD et le mouvement de l'Ontario ont conservé leur réputation sans tache en veillant à ce qu'aucun déposant ne perde jamais la moindre somme confiée à un établissement membre de la province.

Tout au long de l'année 1999, la SOAD a fait des progrès remarquables en atteignant les objectifs stratégiques clés qu'elle s'était fixés dans son Plan d'entreprise publié en 1997. Au 31 décembre 1999, elle avait un déficit de 7,7 millions \$ dans son fonds de réserve d'assurance-dépôts, soit 23,5 millions \$ de moins que l'année précédente. Elle compte, par conséquent, avoir éliminé le déficit d'ici le mois de juin 2000 au plus tard – une année et demie plus tôt que prévu. Je suis tout particulièrement heureux de faire observer que les efforts déployés pour obtenir ces résultats ne nous ont pas empêchés de réduire le coût de l'assurance-dépôts à la charge de nos membres en consentant à ces derniers en 1999 un rabais de prime de 7,7 p. 100, soit 16 cents par millier de dollars de dépôts.

Ces cinq dernières années, la SOAD, avec le soutien sans faille du mouvement, a eu une approche proactive de l'évaluation et de la gestion des risques grâce à divers programmes d'intervention précoce et de résolution de problèmes. Cette approche a aidé à réduire notablement les pertes à imputer au fonds et permis d'améliorer la stabilité du mouvement en Ontario durant une période de regroupements continus. Selon une évaluation du risque global, le mouvement de l'Ontario est en meilleure santé, tant sur le plan financier qu'opérationnel, qu'il ne l'a été depuis plus de quinze ans. Le mérite de ces résultats encourageants revient aux conseils d'administration et aux directeurs de nos établissements membres, qui ont travaillé dur pour que leurs caisses populaires et credit unions se conforment aux normes rigoureuses de saines pratiques commerciales et financières.

Elle (la SOAD) compte, par conséquent, avoir éliminé le déficit d'ici au mois de juin 2000 au plus tard – une année et demie plus tôt que prévu

Le 1^{er} janvier 2000, le plafond de l'assurance-dépôts est passé de 60 000 \$ à 100 000 \$, ce qui incitera les sociétaires à augmenter leurs dépôts et rendra les caisses populaires et credit unions plus compétitives sur le marché. En même temps, la SOAD a adopté une autre méthode de calcul des primes, qui ne tient plus compte du total des dépôts mais seulement de celui des dépôts assurés. Grâce à ce changement, la SOAD a rendu les primes à payer par les établissements membres plus équitables et plus abordables. Elle envisage de créer, en janvier 2001, un régime de primes établies en fonction du risque, avec lequel les établissements membres à faible risque paieront une prime moins élevée. Durant toute l'année 2000, la SOAD tiendra des consultations avec le ministère des Finances et le mouvement pour s'assurer que ce nouveau régime permet

***Une fois notre
déficit éliminé,
nous
entreprendrons
de constituer un
fonds de
réserve
d'assurance-
dépôts suffisant***

véritablement de récompenser les établissements à faible risque. Enfin, elle s'attend à ce que les niveaux généraux des primes, une fois qu'elle aura éliminé le déficit, baissent sérieusement, ce qui les rendra plus abordables et plus compétitifs.

Le 30 mars 2000, la SOAD tiendra une nouvelle fois sa réunion d'information annuelle à l'intention de tous ses partenaires. Cette réunion nous donnera l'occasion d'échanger nos points de vue avec nos partenaires sur l'orientation stratégique de la SOAD pour les cinq prochaines années de cette nouvelle ère que nous venons d'aborder. Une fois notre déficit éliminé, nous entreprendrons de constituer un fonds de réserve d'assurance-dépôts suffisant et de modifier nos programmes pour tenir compte de la réduction des risques dans le mouvement. Le Plan d'entreprise 2001 – 2005 exposera nos stratégies, nos plans et nos objectifs. Ces plans ainsi que nos réunions d'information sont, à notre avis, un bon moyen de prouver que nous sommes conscients de nos responsabilités à l'égard de nos partenaires.

En 1999, le Conseil d'administration a eu à régler beaucoup de problèmes complexes et difficiles. Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte ici d'exprimer ma gratitude à tous ses membres pour le dévouement et le professionnalisme dont ils ont fait preuve en collaborant dans l'intérêt de tous les partenaires. Au nom du Conseil, je voudrais aussi exprimer ma gratitude au personnel de la SOAD pour son appui continu. Maintenant que je suis arrivé au terme de mon mandat à la présidence du Conseil, j'aimerais aussi remercier tous ceux qui ont travaillé avec moi pour rendre cette période inoubliable et fructueuse.

En conclusion, on peut dire que, par son orientation stratégique à long terme, la SOAD appuie le mouvement dans sa quête d'une plus grande compétitivité et d'une sensibilité accrue aux besoins des sociétaires. Grâce à la vigilance continue qu'elle exerce au moyen de ses programmes d'évaluation et de gestion des risques et à la constitution d'une solide assise financière, la SOAD estime pouvoir réduire les pertes d'assurance et, en fin de compte, faire baisser le coût de la protection des déposants. Elle se réjouit de travailler avec ses partenaires à la réalisation de ces objectifs.

Au nom du Conseil d'administration.

Shane A. Kelford
Président

Conseil d'administration

Shane A. Kelford, président

M. Kelford travaille à titre d'associé pour le cabinet d'avocats Howard, Ryan, Kelford & Knott de Smiths Falls. Il enseigne également le droit des sociétés financières à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa. Il a occupé le poste d'adjoint aux politiques auprès du ministre des Institutions financières et du ministre des Finances de l'Ontario, et il a été membre du Groupe de travail ontarien sur la réglementation des valeurs mobilières. Il est également un ancien avocat du cabinet Blake, Cassels & Graydon de Toronto. (M. Kelford a démissionné du poste de président du Conseil le 10 février 2000.)



De gauche à droite : Shane A. Kelford, président, Beth Atcheson, Réal Bérubé, David A. Lemmon, J. Bernard Marcil, FCA, Margaret C. McNee, Bruce Neville, Heather Nicol, Jim Poirier, Alan Ross, FCA

Beth Atcheson

M^{me} Atcheson, maintenant experte-conseil, était auparavant membre du personnel supérieur de recherche du Groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien, et directrice de la Direction des politiques relatives aux services financiers au ministère des Finances de l'Ontario. Avant de débiter dans la Fonction publique en 1988, elle exerçait le droit des sociétés à Toronto en se spécialisant dans le domaine des établissements financiers.

Réal Bérubé

M. Bérubé a siégé au conseil d'administration de la Caisse populaire de Hearst à titre de membre et de président de 1974 à 1988. Il a œuvré activement au sein de divers organismes communautaires et professionnels. Il est actuellement vice-président du conseil d'administration de l'Hôpital Notre-Dame de Hearst. Il a pris sa retraite en 1996, après avoir enseigné la chimie et la physique au palier secondaire pendant 35 ans.

David A. Lemmon

M. Lemmon est président de Savoyard Consultants Inc., société d'experts-conseils spécialisée dans l'élaboration de plans de gestion stratégique et de projets de rationalisation des portefeuilles d'actif, en particulier ceux des sociétés immobilières en difficulté. Son expérience des affaires allie les responsabilités à titre de chef de direction dans le secteur de l'entreprise au savoir-faire en gestion stratégique.

J. Bernard Marcil, FCA

M. Marcil a été, jusqu'à son départ à la retraite en 1994, membre co-fondateur du cabinet d'experts-comptables Marcil, Lavallée, Loyer & Associés. Ce cabinet agit à titre de vérificateur auprès d'un grand nombre de

caisses populaires. Outre ses fonctions de membre de plusieurs organismes professionnels et communautaires, M. Marcil siège au conseil d'administration de diverses entreprises dans les domaines de l'assurance, des placements et de la haute technologie.

Margaret C. McNee

M^{me} McNee travaille à titre d'associée pour le cabinet d'avocats McMillan Binch de Toronto, où elle exerce le droit dans les domaines des valeurs mobilières et des sociétés. Elle a été détachée auprès de la Direction du financement des entreprises de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, où elle a contribué à divers projets de politiques d'avril 1990 à juin 1991. En 1994, elle a exercé la fonction d'experte-conseil à la Direction des politiques relatives aux services financiers du ministère des Finances de l'Ontario. (M^{me} McNee a été nommée présidente du conseil à partir du 11 février 2000.)

Bruce Neville

M. Neville est l'un des dirigeants de Nexus Actuarial Consultants, où il est spécialisé en services-conseils pour les gouvernements, leurs organismes et les associations sur le financement de l'indemnisation des accidents du travail. Il a été membre du conseil d'administration de la Credit Union Central of Ontario de 1988 à 1991 et il siège à celui de la WCB Credit Union depuis 1982.

Heather Nicol

M^{me} Nicol est directrice financière de Chapters Online Inc., chef de file du commerce électronique au détail du Canada. Elle a travaillé dans la finance pendant plus de dix ans en qualité de spécialiste des services de banque d'investissement dans de grandes sociétés nord-américaines, et de conseillère spéciale auprès d'une importante société canadienne. Elle est active au sein d'organismes communautaires et d'œuvres de charité.

Jim Poirier

M. Poirier occupe le poste de Bishop of Canada for the Reorganized Church of Jesus Christ of Latter Day Saints depuis juillet 1996. Avant de devenir membre de cette Église, il a travaillé dans le domaine de la gestion des credit unions et il a exercé la fonction de vice-président de direction au Développement des services financiers de détail de la Credit Union Central of Canada (l'association professionnelle nationale des credit unions).

Alan Ross, FCA

M. Ross a occupé plusieurs postes de cadre supérieur au sein de la fonction publique fédérale, notamment celui de sous-ministre adjoint principal au ministère des Approvisionnements et des Services, fonction qu'il a exercée jusqu'à son départ à la retraite. Il a siégé au conseil de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario. Il est ancien président de la Coopérative de crédit du service civil ainsi que de l'Institut de gestion financière. Il a pris une part active à des projets communautaires, notamment à titre de sous-préfet au comté de March, et de président de la Kanata Community Association.

Comité de vérification et des finances

Ce comité étudie les recommandations formulées par les vérificateurs externes et les examinateurs du ministère des Finances au sujet des contrôles et procédures internes, et il veille à la prise de mesures appropriées. Il révisé également les états financiers mensuels et vérifiés de la Société et adresse ensuite des recommandations au Conseil d'administration.

- David A. Lemmon, *président*
- J. Bernard Marcil
- Margaret C. McNee
- Heather Nicol
- Shane A. Kelford, membre d'office

Comité des politiques générales

Ce comité étudie les questions de politique générale, les règlements et les principes directeurs et il adresse des recommandations au Conseil. Le comité agit également à titre de coordonnateur du Conseil pour des projets spéciaux comme la planification stratégique d'entreprise.

- Shane A. Kelford, *président*
- David A. Lemmon
- Jim Poirier
- Alan Ross

Comité des ressources humaines

Ce comité examine les politiques ayant trait aux ressources humaines de la Société, aux salaires et avantages sociaux et aux questions connexes, et il adresse des recommandations au Conseil.

- Jim Poirier, *président*
- Beth Atcheson
- Réal Bérubé
- Shane A. Kelford, membre d'office

Comité de gestion du risque

Ce comité examine le rapport sur l'exposition au risque d'assurance-dépôts de la Société et il adresse des recommandations au Conseil au sujet des politiques, programmes et lignes directrices en matière d'évaluation et de gestion du risque.

- Alan Ross, *président*
- J. Bernard Marcil
- Bruce Neville
- Shane A. Kelford, membre d'office

Le point sur nos activités en 1999 – *Faits saillants*



ÉQUIPE DE DIRECTION

De gauche à droite - Première rangée : Yasmin Khoja, Adjointe de direction, C. William D. Foster, Vice-président, Gestion de l'actif et recouvrements, Robert Charbonneau, Vice-président, Assurance

Deuxième rangée : Barry Brydges, Vice-président, Stabilisation, James Maxwell, Chef de l'administration et des finances, Andrew Poprawa, Président et chef de la direction

Absent : John Burgman, Chef de l'information

En 1999, la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a réussi à atteindre ou à dépasser les objectifs stratégiques clés à long terme qu'elle s'était fixés dans son Plan d'entreprise. Elle a obtenu ces résultats pendant que les changements et les regroupements se succédaient à vive allure au sein du mouvement des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. La conjoncture économique a été favorable durant toute l'année 1999, ce qui a contribué à l'amélioration du profil de risque du mouvement.

Élimination du déficit d'ici à 2001

La SOAD a pour principale priorité financière d'éliminer le déficit dans son fonds de réserve d'assurance-dépôts. À la fin de 1999, le déficit accumulé était

de 7,7 millions \$ alors que le montant visé était de 16,4 millions \$. La réduction de 23,5 millions \$ par rapport au déficit de la fin de l'exercice 1998 venait principalement du fait que les pertes d'assurance ont été plus faibles que prévu et que des recouvrements avaient été effectués sur des pertes précédemment encourues. La SOAD compte par conséquent éliminer son déficit d'ici le mois de juin 2000.

Pertes et recouvrements de 1999

En 1999, nos pertes d'assurance brutes se sont élevées à 1,5 million \$. Elles étaient liées à la détérioration de la situation financière de deux établissements membres et au placement sous administration par la SOAD qui s'en était suivi. Les recouvrements d'assurance nets de 5,5 millions \$ tenaient compte des 6,5 millions \$ récupérés sur les pertes encourues précédemment et d'une réduction de la provision générale pour pertes de 0,5 million \$.

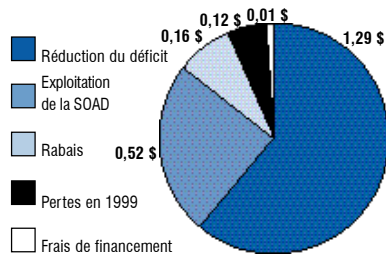
Primes

Comme le président l'a fait observer dans son message, le Conseil d'administration de la SOAD a approuvé, en 1999, un rabais de prime de 7,7 p. 100, ce qui a fait baisser le taux de prime en vigueur de 2,10 \$ par millier de dollars de dépôts à 1,94 \$. Avec ce rabais, les primes payées en 1999 par les établissements membres ont été de 23,98 millions \$ au total alors qu'elles s'élevaient à 24,39 millions \$ en 1998 et à 25,93 millions \$ en 1997.

Fiche de rendement de la SOAD pour 1999

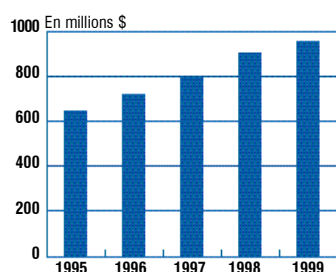
	Objectif	Données réelles
Taux de prime effectif	2,10 \$ par millier \$	1,94 \$ par millier \$
Déficit au 31 décembre 1999	16,4 millions \$	7,7 millions \$
Nouvelles pertes d'assurance en 1999	4 millions \$	1,5 million \$
Montants recouvrés sur des pertes précédentes	-	6,5 millions \$
Placements (emprunts)	(8,2) millions \$	4,2 millions \$
Prêts recouvrés provenant des établissements dissous	2,7 millions \$	6,6 millions \$
Vérifications sur place – nombre	177	156
Vérifications sur place – coût	1,25 million \$	1,25 million \$
Total des frais d'exploitation bruts	7,5 millions \$	7,2 millions \$
Total des frais d'exploitation nets	6,7 millions \$	5,9 millions \$

Affectation de la prime de 2,10 \$ en 1999



...un rabais de prime de 7,7 p. 100, ce qui a fait baisser le taux de prime en vigueur de 2,10 \$ par millier de dollars de dépôts à 1,94 \$ par millier de dollars

Capital réglementaire au sein du mouvement ontarien



En consultation avec des représentants du mouvement, la SOAD a mis au point un projet de régime de primes différentielles établies en fonction du risque. Elle communiquera ce projet à l'ensemble de ses partenaires pour commentaires début 2000 et elle se fondera sur les réponses reçues pour y apporter des améliorations avant de le mettre en œuvre en janvier 2001.

Soutien financier

Sur la base du Plan d'entreprise que lui a été présenté par la SOAD, le gouvernement provincial a continué d'accorder son soutien sous la forme d'une garantie d'emprunt. La SOAD paie une commission de garantie de 0,5 p. 100 du solde de tout emprunt fait au gouvernement. À la fin de l'année, la SOAD n'avait aucun emprunt en cours. Ses placements, à savoir des titres de placement à faible risque, s'élevaient à 4,2 millions \$ au total.

Évaluation proactive des risques d'assurance

Rendement et situation du mouvement

Pendant toute l'année 1999, le rendement du mouvement a subi les effets de plusieurs facteurs, dont la bonne santé économique de la province, la stabilité des taux d'intérêt, l'accroissement de la concurrence et les préparatifs pour affronter l'an 2000. La bonne santé économique et la stabilité des taux d'intérêt ont eu des effets positifs pour le mouvement en ce qui concerne les prêts en souffrance et les pertes sur prêts. Mais l'accroissement de la concurrence, surtout dans les secteurs des prêts hypothécaires résidentiels et des prêts personnels, a entraîné un resserrement supplémentaire des marges financières et une nouvelle tension sur les frais d'exploitation. Les préparatifs pour l'an 2000 et d'autres dépenses liées aux technologies ont aussi eu un effet modérateur sur les bénéfices nets. Pour 1999, le rendement de l'actif du mouvement a été de 46 points de base contre 55 l'année précédente.

Le mouvement de l'Ontario compte maintenant parmi les mouvements provinciaux les mieux dotés en capitaux permanents de tout le pays. Au 31 décembre 1999, son capital était de 6,64 p. 100 contre 6,56 p. 100 à la fin de 1998.

En 1999, l'actif du mouvement s'est établi au niveau record de 14,4 milliards \$. Le bilan a accusé une croissance de l'actif de près de 5 p. 100 pour l'année et ce, sur une période de regroupements continuels. Avec la tendance persistante aux fusions et aux acquisitions au sein du mouvement, le nombre d'établissements membres en Ontario est tombé de 378 à 343. Beaucoup de ces regroupements ont eu lieu entre de grands établissements à la situation financière solide, formant ainsi des caisses populaires ou credit unions régionales.

À la fin de 1999, neuf établissements membres continuaient de progresser vers une conformité totale avec les exigences minimales en matière de capital, contre seize l'année précédente. Sur ces neuf, cinq étaient placés sous l'administration et quatre sous la supervision de la SOAD.

Normes de saines pratiques commerciales et financières

Les Normes de saines pratiques commerciales et financières de la SOAD (Règlement n° 5 de la SOAD) sont des éléments essentiels de nos stratégies d'évaluation et de gestion des risques. Les établissements membres qui s'y confor-

***Le mouvement
de l'Ontario
compte
maintenant
parmi les
mouvements
provinciaux les
mieux dotés en
capitaux
permanents de
tout le pays***

**PERSONNEL DU SERVICE
SYSTÈMES D'INFORMATION**
*De gauche à droite - Première
rangée : Vera Barr, John Burgman,
Liliana Atanassova*
*Deuxième rangée : Hanif Sohani,
Andy Rechtshaffen, Bob Piric,
Robert Blair, Danny Pianezza*



meront auront beaucoup moins de chances de connaître des problèmes et de faire ensuite l'objet d'interventions de la part de la SOAD ou de la CSFO. En analysant les Rapports d'auto-évaluation des établissements membres (RAEM) qui lui sont présentés et les résultats des inspections sur place, la SOAD a l'assurance que la plupart des établissements prennent les mesures nécessaires pour se conformer à ces normes. Ceux qui ne le font pas ont été inscrits sur la liste de surveillance ou placés sous supervision.

Au début 1999, la SOAD a publié un « Manuel de référence » pour aider les administrateurs et directeurs à mieux comprendre les diverses composantes de ces normes. Le Manuel est à leur disposition sur notre site Web.

Évaluation et surveillance des risques

En 1999, la SOAD a continué d'affiner et de tester sa méthode de cotation des risques. Cette méthode, fondée sur le système CAMEL (capital, qualité de l'actif, gestion, bénéfices, actif/passif), permet d'uniformiser la mesure et la quantification du risque. La cotation des risques aide la SOAD à détecter les situations à risque élevé et à prévoir des ressources pour gérer le risque encouru par son fonds. Cette méthode servira de base au régime d'établissement des primes en fonction du risque.

Au cours de l'année, la SOAD a adopté un nouveau « Rapport de l'établissement membre » (REM) et un nouveau « Rapport de l'établissement membre déposé annuellement » (REMDA). Ces nouveaux rapports permettent de fusionner et de rationaliser les rapports exigés précédemment tant par la CSFO que par la SOAD, et d'obtenir des informations plus utiles pour l'analyse et la surveillance des risques. Avec ces nouvelles informations, la SOAD a pu mettre au point un nouveau « Rapport d'analyse comparative à l'intention de l'administrateur », conçu pour donner aux administrateurs et directeurs des établissements membres de meilleures informations comparatives sur la situation et le rendement de leur caisse. En 2000, la SOAD envisage d'adopter un système automatisé pour faciliter le classement électronique des REM et REMDA.

Vérification sur place (VSP)

En 1999, la SOAD a effectué 156 vérifications sur place. Elle a continué de développer ce système en élargissant la portée du travail fait sur place. Suite à l'entente qu'elle a passée avec la CSFO, elle gère maintenant ce système au bénéfice des deux organisations, afin d'éviter les doubles emplois, les chevauchements et les frais au sein du mouvement.

Les résultats obtenus avec ce système au cours des trois dernières années sont encourageants. La SOAD a constaté une grande amélioration dans les processus de crédit, de placement, de gestion de l'actif et du passif et de gestion générale des établissements membres. Elle continue de confier toutes les VSP à la Credit Union Central of Ontario et à des entreprises spécialisées, afin de réduire le plus possible le coût du programme et d'aider le mouvement à renforcer ses compétences.

Gestion des risques d'assurance

Pour gérer efficacement les risques de pertes à imputer au



PERSONNEL DU SERVICE DE LA STABILISATION :

De gauche à droite - Première rangée : John Hutton, Alana McLeary, Tony D'Errico

Deuxième rangée : Lori Ingram, Barry Brydges, Leslie Fraser

Publications disponibles sur le site Web de la SOAD (partie réservée) :

- *Guide d'utilisation du Rapport d'analyse comparative à l'intention de l'administrateur*
- *Plan d'entreprise*
- *Manuel de référence*
- *Règlements de la SOAD*
- *SPCF - Outils*
- *Rapports*
- *Législation*
- *Perspectives du mouvement*

fonds de réserve d'assurance-dépôts, la SOAD a mis au point les programmes suivants : Liste de surveillance, supervision, administration et dissolutions.

Liste de surveillance

En intervenant sans tarder dans les établissements membres à risque élevé, la SOAD limite au maximum la probabilité des pertes d'assurance à l'avenir et les frais qui y sont associés. Elle a créé la Liste de surveillance afin de répertorier les établissements membres de ce genre et de les aider en proposant des plans d'action susceptibles de prévenir les risques exceptionnels, notamment ceux découlant de la non-conformité avec les normes de saines pratiques commerciales et financières.

Le nombre d'établissements figurant sur la Liste a augmenté l'année dernière du fait que les critères d'intervention ont été notablement élargis. En 1999, la SOAD a travaillé avec les conseils d'administration de 57 établissements membres dont l'actif s'élevait à 1 milliard \$ au total. Grâce à cela, 23 d'entre eux ont réussi à résoudre leurs problèmes, ce qui a évité une intervention officielle. À la fin de l'année, la Liste comptait 34 établissements membres.

Supervision

Les établissements membres qui répondent à certains critères liés au risque peuvent être placés sous supervision. En consultation avec le Comité consultatif de la stabilisation, la SOAD a établi des critères de placement sous supervision des caisses populaires et credit unions pour des raisons de capital minimum et autres. Le 1^{er} juin 2000, les critères de placement sous supervision pour non-conformité aux exigences minimales en matière de capital seront alignés sur le niveau minimum de capital réglementaire, qui est de 5 p. 100 sur la base du levier. Ce sera la première fois que les établissements membres ne respectant pas ce niveau minimum seront placés sous supervision. Le mouvement de l'Ontario doit être fier d'atteindre ces normes rigoureuses de prudence.

À la fin de 1999, sept établissements membres, dont l'actif totalisait 223 millions \$, étaient placés sous supervision. En 1999, grâce au programme de supervision, dix établissements membres ont réussi, soit à reconstituer entièrement leur capital, soit à éliminer les facteurs qui avaient provoqué leur placement sous supervision.

Administration

Dans les situations à grand risque, la SOAD a le pouvoir de placer un établissement membre en difficulté sous son administration selon certains critères rendus publics. L'établissement en question peut ainsi continuer de fonctionner pour que la SOAD élabore et mette en œuvre la stratégie de résolution la plus adaptée au problème et réduise au maximum les pertes à imputer au fonds. En 1999, cinq établissements membres étaient placés sous administration – contre quatre l'année précédente. Le Conseil d'administration de la SOAD a approuvé des stratégies de résolution précises pour restructurer le capital au moyen de bénéfices ou d'émission de capitaux, ou trouver des partenaires susceptibles de fusionner avec l'établissement concerné ou encore mettre fin aux activités de celui-ci. La valeur nette des caisses populaires/credit unions pla-

Elle (la SOAD) travaille en étroite collaboration avec la CSFO pour coordonner les activités et réduire au maximum les frais généraux et les coûts à la charge du mouvement

cées sous administration a augmenté d'environ 1,5 million \$ au cours de l'année, ce qui a permis de ménager le fonds d'assurance. À la fin de 1999, tous les établissements membres placés sous administration enregistraient des bénéfices d'exploitation.

Dissolutions

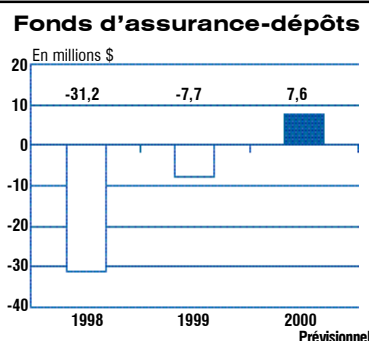
Dans la plupart des cas, la liquidation des établissements membres qui ont cessé leurs activités est confiée à la SOAD, le but principal étant de recouvrer un maximum d'éléments d'actif. À la fin de 1999, la SOAD assurait ainsi la gestion de 31 de ces établissements en remboursant les dépôts aux sociétaires et en procédant au recouvrement d'un portefeuille de prêts en souffrance. Pendant l'année, elle a recouvré 6,6 millions \$ d'actif et mené à bien la liquidation de 19 établissements membres. Pour recouvrer certaines créances, les caisses populaires et credit unions ainsi placées sous administration ou en liquidation sont parfois obligées d'intenter des poursuites contre des tiers. À la fin de 1999, plusieurs actions en recouvrement étaient en cours.

Relations de collaboration avec nos partenaires

La SOAD continue d'attacher beaucoup d'importance à une bonne communication avec ses partenaires. Ses comités consultatifs jouent un rôle important dans la mise au point des programmes de stabilisation, des normes de saines pratiques commerciales et financières et d'autres instruments de mise en œuvre connexes. La SOAD est reconnaissante aux membres de ces comités qui consacrent bénévolement leur temps et leur énergie à la bonne marche du mouvement.

Le site Internet bilingue de la SOAD continue d'être amélioré régulièrement. Il comporte une section spéciale réservée qui permet aux établissements membres d'accéder facilement et en toute confidentialité aux communiqués du mouvement et à d'autres informations utiles.

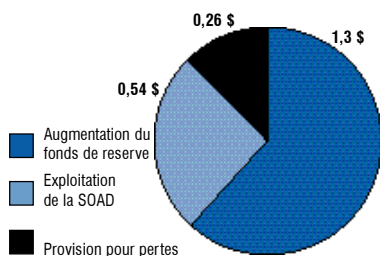
La SOAD participe aussi à plusieurs autres activités au profit du mouvement coopératif, aussi bien au Canada que sur la scène internationale. En 1999, elle a accueilli quelques délégations venant d'autres pays tels que l'Ukraine, les Philippines et la Pologne. Elle a également participé à l'Association des fonds de stabilisation des caisses populaires/credit unions du Canada. Celle-ci a pour objectif de mettre en commun les informations détenues par les organismes de protection des dépôts et d'harmoniser les normes à travers tout le pays. La SOAD est heureuse d'en assurer la présidence en l'an 2000.



Collaboration avec la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO)

La SOAD sait que les relations de travail étroites avec l'organisme de réglementation du mouvement augmenteront l'efficacité et l'efficience du processus de protection des déposants. Elle travaille en étroite collaboration avec la CSFO pour coordonner les activités et réduire au maximum les frais généraux et les coûts à la charge du mouvement. En vertu de son protocole d'entente, révisé en 1999, elle met ses systèmes de surveillance intégrés, y compris les rapports de VSP, gratuitement à la disposition de la CSFO.

**Répartition de la prime de
2,10 \$ en 2000**



***Pour prouver
que nous
prenons cette
mission à cœur,
nous attendons
avec
impatience les
nombreuses
occasions que
l'an 2000 ne
manquera pas
de nous donner
à son tour***

Efficacité et efficacité de la gestion

Tout au long de l'année dernière, la SOAD a continué de chercher des moyens d'augmenter son efficacité et son efficacité et de mieux servir ses partenaires. Ses frais d'exploitation bruts ont été de 4,1 p. 100 en deçà de son budget et ses dépenses nettes (déduction faite des frais récupérés) l'ont été de 11,8 p. 100. Comme toutes les autres organisations, la SOAD a consacré une partie considérable de ses ressources à rendre sa plate-forme technologique et d'autres processus commerciaux conformes aux exigences de l'an 2000.

Perspectives pour l'an 2000

Réduction du déficit et fonds de réserve d'assurance

La SOAD compte éliminer son déficit d'ici au mois de juin 2000. Quand elle y sera parvenue, elle se constituera un fonds de réserve en suivant le calendrier exposé dans son Plan d'entreprise.

Risques courus

L'économie ontarienne devrait, selon les prévisions, connaître un taux de croissance de plus ou moins 3,7 p. 100 en l'an 2000. Cette forte expansion économique ininterrompue assurera normalement un environnement stable au mouvement des caisses populaires et credit unions de l'Ontario. Nous comptons que les nouveaux regroupements au sein du mouvement et notre poursuite d'une politique d'évaluation et de gestion vigilante des risques limiteront les pertes auprès de notre fonds d'assurance, en le situant dans les limites prévues de 3 millions \$ au maximum.

Niveaux des primes et régime de primes établies en fonction du risque

Pour l'an 2000, les niveaux des primes resteront fixés à 2,10 \$ par millier de dollars de dépôts, mais ils s'appliqueront pour la première fois à des dépôts assurés, ce qui fait que le total des dépenses en primes du mouvement baissera de 5 à 7 p. 100. Comme elle l'a déjà fait, la SOAD envisagera d'accorder un rabais sur les primes d'assurance après la fin de l'année si ses pertes sont inférieures aux 3 millions \$ prévus au budget. En l'an 2000, elle enverra aussi à ses partenaires, pour commentaires, un projet de régime de primes différentielles fondé sur l'actuelle méthode de cotation des risques CAMEL. La mise en œuvre de ce nouveau régime sera inscrite au calendrier de 2001.

Notre mission

La SOAD, son Conseil d'administration et son personnel se sont engagés à assurer la protection, la sécurité et la stabilité du mouvement des caisses populaires et credit unions pour le plus grand bien de l'ensemble de ses membres. Pour prouver que nous prenons notre mission à cœur, nous attendons avec impatience les nombreuses occasions que l'an 2000 ne manquera pas de nous donner à son tour.

Andrew Poprawa, CA
Président et chef de la direction

La direction de la Société ontarienne d'assurance-dépôts est responsable de l'intégrité et de la fidélité des états financiers figurant dans le rapport annuel. Ces états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Grâce à son système de contrôles comptables internes de haute qualité et peu onéreux, la Société peut, avec un degré raisonnable de certitude, attester l'exactitude et la fiabilité de son information financière, ainsi que la comptabilisation appropriée et la protection efficace de ses actifs et passifs.

Les états financiers ont été examinés par le Comité de vérification et des finances de la Société et approuvés par le Conseil d'administration. En outre, KPMG s.r.l., les vérificateurs, les ont vérifiés et leur rapport figure ci-après.

Andrew Poprawa, CA

Président et chef de la direction

James Maxwell

*Chef de l'administration
et des finances*

Toronto, Canada

Le 24 janvier 2000



KPMG s.r.l.

Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Société ontarienne d'assurance-dépôts au 31 décembre 1999, ainsi que les états des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'insuffisance du fonds d'assurance-dépôts et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 1999, ainsi que des résultats de son exploitation et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Comptables agréés

Toronto, Canada

Le 24 janvier 2000

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
ACTIF		
Encaisse	338 \$	- \$
Placements (note 4)	4 181	-
Débiteurs et intérêts à recevoir	152	148
Avances d'assurance-dépôts recouvrables	5 639	4 418
Prêts à recevoir	-	71
Biens immobiliers destinés à la revente	-	1 000
Immobilisations (déduction faite de l'amortissement cumulé de 2 681 \$ (2 452 \$ en 1998))	<u>359</u>	<u>495</u>
	<u>10 669 \$</u>	<u>6 132 \$</u>
PASSIF		
Emprunts (note 5)	- \$	16 747 \$
Créditeurs et frais courus	1 829	1 367
Rabais de prime payable (note 6)	1 979	1 219
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts (note 7)	<u>14 541</u>	<u>18 037</u>
Total du passif	18 349	37 370
Insuffisance du fonds d'assurance-dépôts	<u>7 680</u>	<u>31 238</u>
	<u>10 669 \$</u>	<u>6 132 \$</u>

Éventualités (note 13)

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

État des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'insuffisance du fonds d'assurance-dépôts, Exercice terminé le 31 décembre 1999, avec chiffres correspondants de 1998 (en milliers de dollars)

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
REVENUS		
Revenu de primes	25 959 \$	25 604 \$
Moins : Rabais de prime (note 6)	(1 979)	(1 219)
Divers	537	564
	<u>24 517</u>	<u>24 949</u>
DÉPENSES		
Recouvrement de pertes (note 7)	(5 535)	(1 285)
Salaires et charges sociales	4 118	3 975
Dépense pour les futures prestations de retraite autres que la pension (note 11)	69	-
Frais d'intérêt	83	612
Frais d'exploitation	3 008	3 609
Recouvrement de frais d'exploitation	(1 253)	(952)
	<u>490</u>	<u>5 959</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	<u>24 027</u>	<u>18 990</u>
Insuffisance du fonds d'assurance-dépôts au début de l'exercice		
Solde déjà établi	31 238	50 228
Modification des conventions comptables pour les futures prestations de retraite autres que la pension (note 3)	469	-
	<u>31 707</u>	<u>50 228</u>
Insuffisance du fonds d'assurance-dépôts à la fin de l'exercice	<u>7 680 \$</u>	<u>31 238 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers.

	1999	1998
Rentrées de fonds liées aux activités suivantes :		
Exploitation :		
Excédents des revenus sur les dépenses	24 027 \$	18 990 \$
Éléments imputés à l'exploitation, sans incidence sur l'encaisse		
Recouvrement de pertes	(5 535)	(1 285)
(Gains) pertes sur la cession d'immobilisations	(5)	1
Amortissement	243	306
Dévaluation des biens immobiliers destinés à la revente	-	200
Gains sur la vente de biens immobiliers destinés à la revente	(107)	-
	<u>18 623</u>	<u>18 012</u>
Évolution des éléments suivants :		
Débiteurs et intérêts à recevoir	(4)	(30)
Prêts à recevoir	71	50
Créditeurs et charges à payer	753	1 126
	<u>820</u>	<u>1 146</u>
Montants nets d'assurance-dépôts recouvrés (indemnisations) (note 7)	818	(11 369)
	<u>20 261</u>	<u>7 989</u>
Placements :		
Produits de la vente de biens immobiliers destinés à la revente	1 107	-
Acquisition d'immobilisations	(108)	(307)
Produits de la vente d'immobilisations	6	2
	<u>1 005</u>	<u>(305)</u>
Augmentation de l'encaisse	21 266	7 684
Liquidités au début de l'exercice	(16 747)	(24 431)
Liquidités à la fin de l'exercice	4 519 \$	(16 747) \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Intérêts payés pendant l'exercice	72 \$	579 \$

Les liquidités se définissent comme comprenant l'encaisse et les placements à court terme, moins les emprunts.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Généralités

La Société ontarienne d'assurance-dépôts, société d'État provinciale de l'annexe III, poursuit ses activités à titre de société sans capital social établie en vertu des dispositions de la *Loi sur les caisses populaires et les crédit unions*.

Les objectifs de la Société en vertu de la Loi sont les suivants :

- offrir un régime d'assurance-dépôts aux sociétaires des établissements membres
- agir à titre d'organe de stabilisation auprès du mouvement des caisses populaires et crédit unions
- promouvoir des normes de saines pratiques commerciales
- effectuer la collecte et la publication de statistiques
- fournir de l'aide financière aux établissements membres
- agir à titre d'administrateur des établissements membres
- réduire le plus possible le risque lié à l'assurance-dépôts et l'importance des indemnités

La Loi habilite la Société à exiger de ses établissements membres le paiement de cotisations lui permettant de financer l'assurance-dépôts et de payer ses frais d'administration. La Société établit chaque année les montants des primes. Elle présente au gouvernement de l'Ontario ses recommandations concernant les primes à percevoir, en vue de leur examen et de leur intégration dans les règlements en apportant à ces derniers les modifications nécessaires.

1. Convention de la permanence de l'entreprise

Ces états financiers sont dressés selon la convention de la permanence de l'entreprise, qui est fondée sur l'hypothèse que les éléments d'actif seront réalisés et que les obligations et les autres éléments de passif seront acquittés dans le cours normal des activités. Cette convention n'est valide que si la Société peut obtenir les crédits supplémentaires nécessaires pour payer ses dettes. Les emprunts de la Société font l'objet d'une garantie de la part du ministre agissant au nom de la province de l'Ontario. La garantie porte sur un montant maximal de 75 millions \$ et arrive à échéance le 31 décembre 2001. La province de l'Ontario exige une commission de garantie à raison d'un demi pour cent du solde moyen en fin de journée de tout titre de créance bénéficiant de la garantie du ministre.

2. Résumé des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada. Ils ne tiennent pas compte de l'actif, du passif ni des activités des caisses populaires/credit unions auprès desquelles la Société a été désignée comme liquidateur.

a) Revenu de primes :

Les primes sont établies en fonction des dépôts assurés détenus par les établissements membres. Le revenu provenant des primes est comptabilisé au moment de la facturation.

b) Provision pour pertes :

La provision pour pertes comprend les avances à titre d'assurance-dépôts et une charge à payer pour les pertes au sujet desquelles aucune avance n'avait été versée à la date de l'état de la situation financière.

Les fonds avancés à titre d'assurance-dépôts et de prêts aux établissements membres sont à l'origine inscrits au prix coûtant. Les avances d'assurance-dépôts recouvrables figurent à l'état de la situation financière, déduction faite des provisions connexes.

La charge à payer pour les pertes d'assurance-dépôts comporte à la fois des provisions pour pertes spécifiques et une provision générale pour pertes.

Les provisions spécifiques pour pertes à l'égard des dépôts assurés sont estimées par la direction et comptabilisées au moment où il est confirmé que l'établissement membre est devenu insolvable, ou dans d'autres situations ayant toutes les chances d'entraîner des pertes pour la Société.

La provision générale pour pertes est fixée en fonction de la meilleure estimation que la direction puisse faire des pertes sur les dépôts assurés découlant du risque inhérent au mouvement des caisses populaires/credit unions. La provision est établie en évaluant le risque global au sein des établissements membres selon les conditions actuelles du marché et la conjoncture, la probabilité de pertes et la prise en compte de l'expérience historique en matière de pertes. Il n'est pas possible de prévoir avec certitude l'évolution de la conjoncture, et les pertes réelles peuvent varier parfois sensiblement par rapport aux estimations de la direction.

c) Prestations de pension :

La Société a un régime de retraite à cotisations déterminées pour tous ses employés. Elle impute à ses revenus le coût des prestations de pension des employés pendant que ceux-ci sont à son service. Les dépenses de pension représentent un pourcentage fixe des revenus des employés, plus la contribution de contrepartie des employés jusqu'à un maximum de 4 pour cent. La Société n'assume ni risque mathématique, ni risque d'investissement.

d) Futures prestations de retraite autres que la pension :

Les futures prestations de retraite autres que la pension sont des prestations complémentaires d'assurance-maladie, soins dentaires et vie, que la Société accorde tant aux employés en activité pour lesquels une date d'admissibilité complète a pu être établie qu'aux retraités actuels remplissant les conditions voulues. Depuis 1999 (note 3), la Société contracte des obligations en vertu de ces régimes à mesure que les employés lui rendent les services nécessaires à l'acquisition de leurs droits à ces prestations. Les coûts de ces futures prestations de retraite autres que la pension auxquelles les employés peuvent prétendre sont déterminés sur une base actuarielle. Les charges à payer pour couvrir ces coûts représentent les futures dépenses actualisées pour les retraités actuels ainsi que celles pour la période d'activité des employés actuels jusqu'à la date prévue du départ à la retraite.

e) Placements :

Les placements comprennent les investissements à revenu fixe à court terme et ils sont comptabilisés selon la méthode de l'amortissement du coût. L'escompte est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée des investissements.

f) Immobilisations :

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement du mobilier et du matériel est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, à un taux annuel de 20 pour cent. Les ordinateurs et les logiciels et l'équipement connexes sont amortis sur une période de trois ans selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail.

g) Contrats de location :

Les contrats de location sont considérés soit comme des contrats de location-acquisition soit comme des contrats de location-exploitation. Un contrat qui transfère pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien est comptabilisé comme s'il s'agissait de l'acquisition d'un bien et de la prise en charge d'une obligation au moment de l'entrée en vigueur du contrat. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation, en vertu desquels les loyers sont imputés aux résultats au moment où ils sont versés.

3. Modification des conventions comptables

Le 1^{er} janvier 1999, la Société a adopté les normes de comptabilité recommandées par l'Institut canadien des comptables agréés au chapitre 3461, *Avantages sociaux futurs* de son *Manuel*.

Dans les exercices précédents, la Société comptabilisait les coûts des futures prestations de retraite autres que la pension selon la méthode de financement par répartition. En vertu du chapitre 3461, ces coûts doivent maintenant être inscrits pendant que les employés rendent des services en échange des prestations. L'effet cumulatif de ce changement dans les conventions comptables depuis le 1^{er} janvier 1999 se traduit par un accroissement des charges à payer de 469 000 \$ et un accroissement de l'insuffisance du fonds d'assurance-dépôts du même montant.

La modification des conventions comptables, telle qu'elle est exposée ci-dessus, a été indiquée séparément dans l'état des résultats d'exploitation et de l'évolution de l'insuffisance du fonds d'assurance-dépôts en tant que retraitement du solde d'ouverture de l'insuffisance du fonds d'assurance-dépôts pour l'exercice terminé le 31 décembre 1999.

4. Placements

Le placement en acceptations de banque, qui vient à échéance le 24 janvier 2000 a une valeur comptable de 4 181 000 \$ et une valeur à l'échéance de 4 200 000 \$.

5. Emprunts

La Société a obtenu des facilités de crédit renouvelables, approuvées par l'Office ontarien de financement, organisme qui gère la garantie du ministre. En voici le détail : le 1^{er} janvier 1999, la Société a adopté les normes de comptabilité recommandées par l'ICCA au chapitre 3461, *Avantages sociaux futurs* de son *Manuel*.

	Crédit maximum disponible	En cours au 31 déc. 1999
	(en vigueur le 21 déc. 1999) (en milliers de dollars)	
Banque à charte canadienne (aux taux des acceptations de banque plus 14 points de base)	20 000 \$ (expirant le 19 déc. 2000)	Néant
(aux taux des acceptations de banque plus 28 points de base)	30 000 \$ (expirant le 30 avril 2000)	Néant
Credit Union Central of Ontario (au taux des acceptations de banque plus 14 points de base)	10 000 \$ (expirant le 19 déc. 2000)	Néant

Les emprunts sont garantis en vertu de la garantie du ministre agissant au nom de la province de l'Ontario.

6. Rabais de prime payable

Le conseil de la Société a approuvé un rabais de prime de 1 979 000 \$ en raison de pertes moindres que prévues en 1999 (1 219 000 \$ en 1998). Le rabais est payable au 1^{er} trimestre de l'exercice 2000.

7. Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts

La provision pour pertes comprend des provisions spécifiques à l'égard de pertes connues ou probables de certains établissements membres et une provision générale pour pertes non identifiées auprès d'établissements particuliers. La partie de la provision pour pertes comptabilisée au cours de l'exercice à l'étude et des exercices précédents, qui n'a pas encore exigé de paiement de la part de la Société, figure au passif de l'état de la situation financière comme charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts.

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts au début de l'exercice	18 037 \$	27 177 \$
Modifications à l'égard d'établissements membres où une perte a été constatée au cours de l'exercice :		
- Augmentation de la charge à payer pour pertes d'assurance	1 500	600
Modifications à l'égard d'établissements membres où une perte a été constatée au cours des exercices précédents :		
- Augmentation des avances d'assurance-dépôts recouvrables	1 221	3 514
- Diminution de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts	(6 535)	(1 885)
Modification de la provision générale pour pertes	(500)	-
	13 723	29 406
Montants nets d'assurance-dépôts recouverts (indemnisations)	818	(11 369)
Charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts à la fin de l'exercice	14 541 \$	18 037 \$

La provision générale pour pertes comprise dans la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts s'élevait à 3 500 000 \$ (4 000 000 \$ en 1998).

La Société a offert des contrats d'assurance du déficit à deux credit unions pour faciliter la fusion de l'une et la vente des éléments d'actif de l'autre. Ces contrats fournissent une protection aux credit unions acheteuses dans l'éventualité où une partie du capital et du bénéfice sur certains prêts commerciaux et de détail serait exposée au risque. Le montant est entièrement pris en compte dans la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts. La couverture est en vigueur selon le principe de l'amortissement dégressif pour une période de quatre ans à compter de la date du contrat. Des frais annuels de un pour cent sur le solde dégressif sont payables par ces deux credit unions pour couvrir les coûts de gestion de ces contrats.

8. Engagements en vertu de contrats de location

Le contrat de location-exploitation des locaux de la Société est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1998 et il prendra fin le 5 août 2007. Le loyer minimum futur annuel est de 123 000 \$ pour les cinq premières années, et de 140 000 \$ pour les cinq dernières. De plus, la Société est tenue de payer l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes.

9. Impôts sur le revenu

La Société est imposable en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Ses pertes cumulées aux fins fiscales s'élèvent à 48 676 000 \$. Elles viennent à échéance comme suit :

Année d'imposition d'origine	Année d'imposition d'échéance	Montant (en milliers de dollars)
1993	2000	7 178 \$
1994	2001	6 619
1995	2002	6 987
1996	2003	7 566
1997	2004	7 449
1998	2005	6 885
1999	2006	5 992
		<u>48 676 \$</u>

Les avantages fiscaux éventuels résultant de ces pertes d'entreprise n'ont pas été comptabilisés dans les états financiers.

10. Régime de retraite

En janvier 1999, la Société a réduit considérablement son régime de pension à prestations déterminées et elle a transféré les valeurs actuarielles pour services passés atteintes au 31 décembre 1998 dans un régime à cotisations déterminées, comme l'ont voulu ses employés d'alors. Elle a tenu compte de tous les coûts des prestations au titre des services passés dans la révision du régime. Les dépenses de pension imputées aux revenus de 1999 se sont élevées à 321 000 \$. Les dépenses de 1998 au titre du précédent régime de pension ont été de 179 000 \$.

11. Prestations futures de retraite autres que la pension

Conformément aux normes recommandées par l'ICCA au chapitre 3461, *Avantages sociaux futurs* de son *Manuel*, la Société a reconnu immédiatement la valeur actuelle des futures prestations de retraite autres que la pension (voir la note 3). La provision actuarielle constituée au 31 décembre 1999 s'élève à 538 000 \$. Les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice, y compris les intérêts, étaient de 69 000 \$ et ceux au titre des services futurs, intérêts compris, devraient normalement atteindre environ 69 000 \$ par an. Ces coûts peuvent faire l'objet d'une réévaluation actuarielle au cas où d'autres gains et pertes se produiraient.

Les hypothèses de départ de l'évaluation actuarielle des futures prestations ont été les suivantes : un taux d'intérêt de 7,25 pour cent, une augmentation des salaires de 4,5 pour cent, un taux annuel d'accroissement des frais dentaires de 4,5 pour cent et un taux annuel d'accroissement des frais médicaux de 8 pour cent baissant à 4,5 pour cent par an sur cinq ans.

12. Frais des administrateurs

Au cours de l'exercice, les administrateurs ont touché une rémunération globale de 93 000 \$ (96 000 \$ en 1998). Le total des frais des administrateurs était de 69 000 \$ (51 000 \$ en 1998).

13. Éventualités

La Société fait l'objet de plusieurs actions en justice qui lui ont été intentées dans le cours normal de ses activités, mais, de l'avis de la direction, elle obtiendra gain de cause. Par conséquent, aucune provision n'a été établie dans les présents états financiers.

14. Divulgaration de la juste valeur

La juste valeur de l'actif et du passif financiers, qui comprennent l'encaisse, les placements, les débiteurs et intérêts à recevoir, les prêts à recevoir, les emprunts, les créditeurs et les frais courus, ainsi que le rabais de prime à payer, atteint approximativement la valeur comptable.

La juste valeur des avances d'assurance-dépôts recouvrables et de la charge à payer pour pertes d'assurance-dépôts n'a pas été déterminée, vu qu'il n'est pas possible de la déterminer de façon suffisamment fiable.

15. Rémunération

Les données ci-dessous ont été fournies en application de la *Loi de 1996 sur la divulgation des traitements dans le secteur public*.

Employé	Titre	Traitements	Avantages imposables
Brydges, Barry	Vice-président Services de la stabilisation	121 100 \$	8 605 \$
Charbonneau, Robert	Vice-président Assurance	113 223 \$	8 112 \$
Foster, C. William D.	Vice-président Gestion de l'actif et recouvrements	130 785 \$	9 061 \$
Kingston, Tom	Chef de direction Administration	113 131 \$	6 844 \$
Maxwell, James	Chef de l'adminis- tration et des finances		
	Ressources générales	112 161 \$	9 510 \$
Poprawa, Andrew	Président et chef de la direction	172 812 \$	15 994 \$

16. Le problème de l'an 2000

Le problème de l'an 2000 est dû au fait que de nombreux systèmes informatisés utilisent deux chiffres au lieu de quatre pour désigner les années. Les systèmes tributaires des dates pourraient donc interpréter l'an 2000 comme étant 1900 ou une autre année, ce qui entraînerait des erreurs dans le traitement des données utilisant des dates situées en l'an 2000. Certains systèmes qui utilisent des dates situées en 1999 pour représenter autre chose qu'une date pourraient également être touchés par des problèmes semblables. Bien que le changement de date ait eu lieu, il est impossible de savoir avec certitude si tous les aspects du problème de l'an 2000 qui touchent la Société, y compris ceux liés aux clients, aux fournisseurs ou à d'autres tiers, ont été entièrement résolus.

17. Chiffres correspondants

Les chiffres correspondants de l'exercice de 1998 ont été ajustés conformément au mode de présentation des états financiers adopté pour 1999.

Rapport de la Société sur les liquidations

Il incombe au liquidateur de recouvrer la plus grande partie possible de l'actif des établissements membres en voie de dissolution, ceci dans l'intérêt de l'ensemble des créanciers. La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) est habituellement le créancier non garanti le plus important des établissements membres dissous. À ce point de vue, la SOAD a directement intérêt à s'assurer que le liquidateur s'acquitte de ses devoirs et responsabilités de façon efficace et rentable. En sa qualité de liquidateur, elle puise dans ses ressources internes pour le recouvrement, la surveillance et la réalisation de l'actif des établissements membres en liquidation.

En tant que créancier non garanti le plus important dans la plupart des cas, la SOAD gère ses pertes au mieux en dirigeant elle-même le processus de liquidation. Par un contrôle et une gestion directs, la SOAD peut également protéger les établissements membres avoisinants contre toute perte éventuelle de confiance.

En vertu de la *Loi de 1994 sur les caisses populaires et les crédit unions*, le liquidateur doit dresser un bilan à la date de liquidation. À titre de liquidateur, la SOAD a pour pratique de confier à des comptables indépendants la tâche de dresser ce bilan. Afin de réduire le plus possible les frais de liquidation et d'éviter tout retard dans l'exécution de celle-ci, la SOAD n'exige pas que ce bilan fasse l'objet d'une vérification. Par conséquent, en l'absence d'états financiers vérifiés d'ouverture, les vérificateurs du liquidateur, KPMG s.r.l., joignent à leur rapport une réserve quant aux résultats des activités de liquidation menées par la SOAD.

Au cours de l'exercice, la SOAD, en sa qualité de liquidateur, n'a eu à prendre possession et à assumer le contrôle d'aucun nouvel établissement membre.

En 1999, la SOAD en sa capacité de liquidateur a recouvré 6,6 millions \$ de la liquidation d'éléments d'actif et payé les créanciers pour un montant total de 7,8 millions \$. Dans certains cas, elle cède l'actif sur la base de la permanence de l'entreprise à un autre établissement membre, qui paie en prenant en charge un montant équivalent de remboursements à faire aux déposants.

Dans la plupart des liquidations, la valeur comptable de l'actif de l'établissement concerné a chuté à tel point que ce dernier ne peut plus se conformer aux exigences en matière de capital réglementaire et d'excédents. Jusqu'ici, dans la plupart des cas gérés par la SOAD, l'établissement membre accusait un déficit au moment de la liquidation. Le déficit se produit lorsque l'actif est insuffisant pour rembourser les dépôts et les autres éléments de passif et parts sociales. La SOAD a payé les déposants assurés au nom de l'établissement membre en liquidation et elle a constitué une provision pour les pertes d'assurance-dépôts prévues. Nous sommes heureux de vous faire savoir que la SOAD a réussi, à plusieurs

reprises, à réaliser des éléments d'actif au-delà de toutes les attentes, ce qui lui a permis de réduire ou d'éliminer la provision qu'elle avait constituée pour couvrir les pertes de l'établissement membre en question. En outre, depuis 1997, elle paie des dividendes aux sociétaires de neuf établissements membres liquidés. Ces dividendes représentent des fonds excédentaires provenant des recouvrements après paiement des dépôts, autres éléments de passif, honoraires des liquidateurs et frais de liquidation.

Au 31 décembre 1999, la valeur comptable de l'actif cumulé restant à liquider s'élevait à 17,9 millions \$. Comme la plus grande partie de cet actif représente des prêts douteux, la valeur estimative de réalisation de cet actif sera considérablement inférieure aux montants comptabilisés. Selon la meilleure estimation de la direction, ces recouvrements futurs s'établissent à 5,8 millions \$.

Andrew Poprawa, CA
Président et chef de la direction

Toronto, Canada
Le 24 janvier 2000

C.W. D. Foster
Vice-président,
Gestion de l'actif
et recouvrements

Rapport des vérificateurs



KPMG s.r.l.

Au Conseil d'administration de la Société ontarienne d'assurance-dépôts

Nous avons vérifié l'état cumulé au 31 décembre 1999 de l'actif et des réclamations des créanciers sous contrôle de la Société ontarienne d'assurance-dépôts en sa qualité de liquidateur, ainsi que l'état cumulé de l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est indiqué au paragraphe suivant, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le con-

État cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous contrôle de la Société en qualité de liquidateur, Au 31 décembre 1999 avec chiffres correspondants de 1998 (en milliers de dollars)

Rapport des vérificateurs

trôle par sondages, des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Dès sa nomination comme liquidateur d'une caisse populaire ou d'une credit union, la Société confie à des comptables indépendants la mission de dresser un bilan d'ouverture de liquidation non vérifié qui présente l'actif et les réclamations des créanciers à la date du début de la liquidation. Les bilans d'ouverture de liquidation n'étant pas vérifiés, nous ne sommes pas en mesure de constater si les livres et registres comptables des caisses populaires ou des credit unions étaient complets et exacts au début de la liquidation.

À notre avis, à l'exception des éventuels redressements que nous aurions pu considérer nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'actif et les réclamations des créanciers sous contrôle de la Société au début de la liquidation, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif et des réclamations des créanciers cumulés sous contrôle de la Société en qualité de liquidateur au 31 décembre 1999, ainsi que de l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers cumulés pour l'exercice terminé à cette date, selon la méthode comptable exposée à la note 1.

Comptables agréés
Toronto, Canada
Le 24 janvier 2000

	1999	1998
ACTIF		
Encaisse (note 2)	1 326 \$	2 156 \$
Prêts, à la valeur comptable brute	15 565	21 293
Placements et autres éléments d'actif	363	1 405
Biens immobiliers destinés à la vente	640	886
	<u>17 894 \$</u>	<u>25 740 \$</u>
RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS		
Société ontarienne d'assurance-dépôts	33 224 \$	35 142 \$
Dépôts	3 630	9 512
Autres réclamations	4 470	6 367
Total partiel	8 100	15 879
Total des réclamations des créanciers	<u>41 324 \$</u>	<u>51 021 \$</u>

Voir les notes afférentes à l'état cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous contrôle de la Société en qualité de liquidateur.

Au nom du Conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

État cumulé de l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers, Au 31 décembre 1999 avec chiffres correspondants de 1998 (en milliers de dollars)

	<u>1999</u>	<u>1998</u>
ACTIF		
À l'ouverture	25 740 \$	15 585 \$
Plus : Éléments d'actif pris en charge à la suite de nouvelles liquidations	-	24 498
Moins : Prêts irrécouvrables radiés en cours d'exercice	(379)	(1 083)
Moins : Éléments d'actif réalisés en cours d'exercice (y compris l'encaisse initiale)	<u>(8 793)</u>	<u>(15 416)</u>
Total partiel	16 568	23 584
Plus : Liquidités provenant de réalisations non distribuées par le liquidateur	<u>1 326</u>	<u>2 156</u>
Total de l'actif	<u>17 894 \$</u>	<u>25 740 \$</u>
RÉCLAMATIONS DES CRÉANCIERS :		
<i>Réclamation de la SOAD</i>		
À l'ouverture	35 142 \$	49 358 \$
Plus : Avances consenties par (remboursées à) la SOAD	(911)	1 620
Moins : Réclamations irrécouvrables radiées par la SOAD (note 3)	<u>(1 007)</u>	<u>(15 836)</u>
Réclamation de la SOAD à la clôture	<u>33 224 \$</u>	<u>35 142 \$</u>
<i>Autres réclamations des créanciers et déposants</i>		
À l'ouverture	15 879 \$	994 \$
Plus : Réclamations à la suite de nouvelles liquidations prises en charge	-	29 282
Moins : Réclamations réglées en cours d'exercice	(7 751)	(14 326)
Moins : Dépôts non réclamés, radiés en cours d'exercice	<u>(28)</u>	<u>(71)</u>
Réclamations des créanciers et déposants à la clôture	<u>8 100 \$</u>	<u>15 879 \$</u>
Total des réclamations des créanciers	<u>41 324 \$</u>	<u>51 021 \$</u>

Voir les notes afférentes à l'état cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous contrôle de la Société en qualité de liquidateur.

Notes afférentes à l'état cumulé de l'actif et des réclamations des créanciers sous contrôle de la Société en qualité de liquidateur

Exercice terminé le 31 décembre 1999

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (« la Société ») est nommée, à l'occasion, liquidateur de caisses populaires et de credit unions. À ce titre, la Société est chargée d'assurer méthodiquement la liquidation de l'actif d'un établissement membre et d'affecter les produits réalisés aux réclamations de ses créanciers. Les présents états financiers englobent ceux de 31 caisses populaires et credit unions (49 en 1998) faisant l'objet d'une liquidation, celle-ci étant exécutée à chaque fois comme une procédure judiciaire distincte.

1. Principales conventions comptables

a) Mode de présentation :

Les présents états cumulés de l'actif et des réclamations des créanciers ainsi que de l'évolution de l'actif et des réclamations des créanciers sous contrôle de la Société ont été établis selon la méthode comptable énoncée dans ces notes. Dès le début de la liquidation d'une caisse populaire ou d'une credit union, les états financiers cessent d'être dressés selon la convention de la permanence de l'entreprise et toutes les opérations sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.

Ces états financiers présentent l'actif et les réclamations des créanciers cumulés de l'ensemble des caisses populaires et credit unions actuellement en voie de liquidation par la Société. ***Nous avertissons le lecteur que cet état n'a pas été établi selon les principes comptables généralement reconnus, et que le montant de l'actif sous contrôle de la Société n'est pas présumé être le montant recouvrable prévu ni sa juste valeur.***

b) Prêts :

Les prêts sont inscrits à la valeur comptable du montant impayé à la date de la liquidation moins les encaissements reçus au titre des remboursements de capital au cours de la période de liquidation. Aucune provision pour les pertes sur prêts n'a été établie.

Une partie considérable des prêts, compte tenu de leur nature, est jugée douteuse à cause de l'incertitude du recouvrement intégral du capital et des intérêts dans des délais raisonnables.

c) Placements et autres éléments d'actif :

Les placements et autres éléments d'actif sont indiqués à leur valeur comptable à la date de la liquidation.

d) Biens immobiliers destinés à la vente :

Les biens immobiliers sont indiqués à leur valeur comptable nette inscrite à la date de la liquidation. Aucun amortissement n'est comptabilisé.

e) Réclamations des créanciers :

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) assure les dépôts des sociétaires des caisses populaires et credit unions selon les limites stipulées par la loi. En cas de liquidation d'un établissement membre, elle rembourse les déposants assurés et prend ainsi à son compte les réclamations des déposants à l'égard de l'actif de la caisse populaire ou de la credit union en liquidation. Les montants dus à la SOAD représentent une créance sur l'actif des 31 caisses populaires et credit unions actuellement en cours de liquidation (49 en 1998).

f) Éventualités :

Certaines caisses populaires ou credit unions en cours de liquidation sont demandereses ou défenderesses dans les actions en justice. Cependant, aucun des gains ou pertes éventuels découlant de ces actions n'a été comptabilisé.

g) Chiffres correspondants :

Les chiffres correspondants de l'exercice de 1998 ont été reclassés conformément au mode de présentation adopté en 1999.

2. Flux de trésorerie

	1999	1998
	(en milliers de dollars)	
Encaisse au début de l'exercice	2 156 \$	3 \$
Plus : Éléments d'actif réalisés en cours d'exercice	6 637	15 413
Plus : Produit net de la liquidation (frais)	1 195	(554)
Plus : Avances consenties par (remboursées à) la SOAD	(911)	1 620
Total de l'encaisse disponible	9 077 \$	16 482 \$
Moins : Paiement des réclamations des créanciers	(7 751)	(14 326)
Encaisse à la fin de l'exercice	1 326 \$	2 156 \$

3. Réclamations des créanciers

Au cours de l'exercice 1999, la SOAD a radié des états financiers ses réclamations à l'égard de 18 caisses populaires parce qu'aucune autre réalisation ne pouvait être faite sur leur actif.

Comités consultatifs

Comité consultatif de l'analyse du rendement

Fonctions et responsabilités

- Conseils en matière de recueil et de diffusion des données sur la situation financière et le rendement des établissements membres, ainsi que sur l'emploi de la base de données de la SOAD sur les établissements membres;
- Moyens et modalités d'utilisation optimale des rapports sur le mouvement;
- Informations exigées par les usagers et fréquence des communications;
- Moyens et modalités de saisie des données et de diffusion des extraits;
- Imputation des frais d'analyse et de rapports aux usagers;
- Adoption à moyen et à long terme des nouvelles technologies de l'information.

Membres

Judy Chaif Simko, Windsor Family Credit Union Limited

Ron Dias, CSFO

Barry Doan, Avestel Credit Union Limited

Josée Gallant, Coopérative de crédit du service civil Limitée

Michael Ksiezopolski, CSFO

Jean-Guy Laflèche, Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc.

Malcom Thornley, HEPCOE Credit Union Limited

Dorothy Watson, Credit Union Central of Ontario

Comité consultatif des saines pratiques commerciales et financières

Fonctions et responsabilités

Révisions, annotations et suggestions dans les dossiers suivants :

- Projets de normes et de principes directeurs concernant les saines pratiques commerciales et financières;
- Méthodes assurant la bonne communication, mise en œuvre et application des normes et du Manuel de référence;
- Méthodes de familiarisation avec l'usage des normes et du Manuel de référence.

Membres

Ron Dias, CSFO

Owen Jackson, Hamilton Teachers' Credit Union Limited

Denis Laframboise, Caisse populaire Trillium Inc.

Don Maisonville, Credit Union Central of Ontario

Douglas McKee, Ontario Educational Credit Union Limited

Ilka Ovaska, Bay Credit Union Limited

Paul Tremblay, Caisse populaire de Pointe-aux-Roches Limitée

Bert Whitmell, Arnstein Community Credit Union Limited (Ontario Association of Small Credit Unions)

Comité consultatif de la stabilisation

Fonctions et responsabilités

- Examen des normes et lignes directrices en rapport avec les activités de stabilisation et d'assurance des dépôts;
- Examen des méthodes assurant une bonne communication, mise en œuvre et application des programmes de stabilisation et d'assurance, et suggestions.

Membres

Cees Bijl, DUCA Credit Union Limited

Denis Couture, Alliance des caisses populaires de l'Ontario Ltée

Robert Gaulin, Office de stabilisation des caisses populaires de l'Ontario

Helen Graham, ministère des Finances

Jonathan Guss, Credit Union Central of Ontario

John Harper, CSFO

Sean G. Jackson, Niagara Credit Union Limited

Don Maisonville, Credit Union Central of Ontario

Tom Robins, Association of Credit Unions of Ontario

Pierre Tougas, Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc.

Composition des Comités consultatifs de la SOAD

